



AQUITAINE ALTERNATIVES



Révision du plan départemental

Scénario GESTECO

GESTion ECOlogique des déchets en Gironde

I. Enjeux :

- **Replacer la gestion des déchets dans le cadre d'une politique environnementale globale :**
 - Préserver et économiser les ressources naturelles
 - Réduire les impacts environnementaux
 - Lutter contre le changement climatique
 - Œuvrer pour une fiscalité écologique
 - Diminuer les risques sanitaires

- **Renforcer la qualité du service public de gestion des déchets**
 - Accroître la transparence du service et notamment du financement
 - Maîtriser les coûts financiers
 - Mettre en œuvre une redevance juste et équitable
 - Renforcer la solidarité territoriale et l'intercommunalité

- **Contribuer au développement local et à l'aménagement du territoire**
 - Créer des emplois de proximité
 - Développer des filières locales de valorisation

- **Développer l'éco-citoyenneté et la démocratie participative**
 - Responsabiliser les citoyens et le monde socio-économique
 - Susciter et renforcer la participation des citoyens
 - Promouvoir l'éco-consommation

II. Objectifs quantitatifs et qualitatifs

➤ **Une priorité absolue : Prévenir la production des déchets,**

La prévention de la production de déchets doit être la première priorité du plan départemental. Des objectifs ambitieux de prévention à court, moyen et long terme doivent être définis visant respectivement à ralentir la croissance du gisement de déchets à traiter, à stabiliser celui-ci et, in fine, à le diminuer fortement. Une attention toute particulière doit être portée également à la réduction de la nocivité et la toxicité des déchets.

➤ **Un taux élevé de valorisation matière et organique**

A terme de 10 ans, le plan départemental doit avoir pour objectif un taux de valorisation matière et organique de 75 % du gisement total de déchets ménagers (hors Déchets industriels banals).

➤ **Une diminution de la part de l'incinération des déchets ménagers**

La Gironde possède actuellement 2 incinérateurs qui incinèrent près de 40 % du gisement des déchets ménagers et assimilés et dont la mise aux normes européennes va coûter la somme colossale de 45 millions d'euros. Il est grand temps de diversifier les modes de traitement et de s'orienter vers des solutions plus écologiques et moins coûteuses pour l'utilisateur. De nouvelles installations de traitement thermique n'ont pas leur place dans une gestion écologique des déchets en Gironde.

➤ **Un taux minimal de déchets résiduels à traiter**

Le déchet résiduel doit tendre progressivement vers le déchet ultime, c'est-à-dire un déchet qui n'est plus susceptible d'être valorisé dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de sa part valorisable ou par réduction de son caractère dangereux.

➤ **Le principe de proximité décliné territorialement et explicitement**

La Gironde est le plus grand département français en superficie. Limiter le transport des déchets par le mode routier est d'une nécessité absolue, comme diversifier les modes de transport (rail, fleuve).

➤ **Des regroupements de syndicats intercommunaux (hors CUB) par secteur géographique pour assurer la collecte et les valorisations matière et organique.**

De tels regroupements sont incontournables pour mutualiser les moyens financiers et matériels afin de permettre d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le scénario GESTECO. Un exemple de regroupement particulièrement pertinent vient d'avoir lieu entre les Syndicats du Blayais, du Libournais, du Lussacais et de St Emilion.

➤ **Un regroupement départemental des syndicats intercommunaux pour assurer le stockage des déchets ultimes.**

Pour assurer une cohérence départementale et également une mutualisation des moyens, les syndicats doivent se regrouper en une entité départementale chargée de créer et gérer les centres de traitement de déchets ultimes.

➤ **La création de nouvelles installations de traitement et de stockage de déchets ménagers sous maîtrise d'ouvrage publique.**

Ces installations sont nécessaires à la réalisation des objectifs ambitieux de valorisation matière et organique, ainsi que pour le stockage des déchets résiduels.

III. Propositions

➤ **Proposition n°1 : Prévention**

Un programme ambitieux de prévention quantitatif et qualitatif doit être élaboré avec des objectifs quantifiés, des moyens matériels et financiers identifiés et une évaluation permanente. Quand une mise aux normes d'incinérateurs coûte 45 millions d'euros, on est en droit d'attendre une mobilisation financière aussi importante de la part des collectivités pour les volets prévention et valorisation.

➤ **Proposition n°2 : Communication**

Un programme très élaboré de communication utilisant tous les moyens disponibles sera immédiatement mis en place. Les objectifs seront les suivants :

- Informer de l'action du Conseil Départemental des Déchets afin de montrer l'implication de l'ensemble des acteurs.
- Former les citoyens à devenir des éco-citoyens mais aussi des éco-consommateurs.
- Initier et soutenir des actions de sensibilisation en milieu scolaire
- Impliquer massivement les entreprises, la distribution, les collectivités publiques dans la démarche.

➤ **Proposition n°3 : Elaboration d'une grille d'analyse multicritères d'aide à la décision.**

A partir d'un ensemble de critères environnementaux, sanitaires, sociaux, territoriaux, économiques, financiers, cette grille a pour but de faire une « discrimination positive » permettant de déterminer de manière la plus pertinente le type d'installations de traitement des déchets à créer et leurs caractéristiques adéquates pour répondre le plus parfaitement possible aux objectifs définis par le plan.

➤ **Proposition n°4 : Création de nouvelles installations de traitement sous maîtrise d'ouvrage publique répondant à cette grille.**

- **Une deuxième installation de compostage de déchets verts sur la CUB.**
- **Cinq installations de co-compostage de boues de station d'épuration urbaines**
- **Une installation de traitement biologique pour l'ouest du département**
- **Quatre centres de stockage de déchets ultimes** par secteurs géographiques (Médoc / Bassin d'Arcachon-Vallée de la Leyre / Entre deux mers-Sud Gironde / Est du département) **avec stabilisation biologique** des déchets et dont la capacité respective n'excédera pas le tonnage du gisement des résiduels des secteurs concernés.
- **Un centre de maturation des mâchefers sur la CUB.** Le transport des mâchefers jusqu'à ce centre devra se faire obligatoirement par voie fluviale et la partie la plus toxique des mâchefers (les fines) devra être séparée du reste et traitée à part. L'utilisation des mâchefers en sous-couches routières devra faire l'objet d'une traçabilité obligatoire et un programme de suivi environnemental dans le temps sera mis en place pour évaluer et prévenir les impacts environnementaux et sanitaires de cette utilisation.

➤ **Proposition n°5 : Création d'un syndicat mixte départemental pour assurer la création et la gestion des centres de stockage de déchets ultimes**

➤ **Proposition n°6 : Décision à très court terme de lancer une étude recherchant des sites potentiels d'installations de stockage sur le département.**

- **Proposition n°7 : Un comité d'experts indépendants pluridisciplinaire mandaté par les associations sera chargé de faire une analyse critique de cette étude.**
- **Proposition n°8 : Fermeture définitive de la décharge d'Audenge dans un délai de 2 ans.**
Il est inconcevable de procéder à une extension de cette décharge. Les riverains ont suffisamment souffert des nuisances de cette installation depuis 30 ans.
- **Proposition n°9 : Fermeture de l'incinérateur de Cenon dans un délai de 10 ans.**
Les progrès considérables fait en prévention et en valorisation matière, et organique et l'obsolescence de l'incinérateur de Cenon, permettront, à cette date, de fermer cette installation et de la remplacer par une installation de traitement biologique de plus petite capacité.
- **Propositions n°10 : Institution d'une redevance juste et équitable socialement.**
La redevance et la taxe habituellement appliquées ne satisfont personne car elles sont déconnectées de la production individuelle de déchets. Une redevance composée d'une partie fixe correspondant aux frais incompressibles du service rendu et d'une partie variable prenant en compte la production individuelle et le revenu fiscal de référence sera instituée.
- **Propositions n°11 : Mise à l'étude du scénario GESTECO sur les plans environnemental, économique, financier et social.**

Pour répondre à la situation d'urgence résultant d'une regrettable politique de l'autruche à laquelle a succédé inévitablement celle du dos au mur, nous formulons 2 propositions supplémentaires :

- **Proposition n°12 : Arrêt, dans un délai d'un an, des importations de déchets ménagers sur les installations girondines en provenance des départements extérieurs.**
- **Proposition n°13 : N'autoriser qu'à titre transitoire et seulement transitoire, l'augmentation de capacité du centre de stockage de Lapouyade.**
L'imprévoyance de la Communauté Urbaine et son manque d'anticipation par rapport à la mise aux normes européennes vont créer en 2005 et 2006 une situation de pénurie temporaire pour le reste du département de la Gironde du fait des suspensions d'activités des 2 incinérateurs d'Astria et de Cenon pendant quelques semaines ou mois pour leur mise en conformité.
L'autorisation préfectorale d'extension de la capacité du centre de stockage de Lapouyade doit être donc limitée strictement à cette période transitoire afin d'éviter d'avoir une installation surdimensionnée faisant office d'aspirateur à déchets et compromettant ainsi les objectifs de prévention et de valorisation du plan et la mise en place des installations de traitement prévus.